

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-M-372-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-M-372 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX
DE TAXATION DES TAXES FONCIÈRES POUR L'ANNÉE 2024**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 20 août 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2024-M-372-1 modifiant le règlement numéro 2024-M-372 décrétant l'imposition des taux de taxation des taxes foncières pour l'année 2024.

Le présent règlement a pour objet :

- D'intégrer, au règlement de taxation, la tarification volumétrique pour l'eau afin de répondre aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025 et de l'installation des compteurs d'eau

**La modification apportée par ce règlement entrera en vigueur le
1^{er} janvier 2026**

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 20 août 2024 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 21 août 2024.


Stéphanie Allard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-M-372-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-M-372 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX
DE TAXATION DES TAXES FONCIÈRES POUR L'ANNÉE 2024

Je soussignée, Stéphanie Allard, greffière de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, atteste que j'ai publié une copie de l'avis public ci-contre le 21 août 2024 sur le site Internet de la Ville et par affichage au bureau de la Ville (près de la porte principale de l'hôtel de ville) en conformité avec le *Règlement numéro 2018-M-261 déterminant les modalités de publication des avis publics* édicté selon l'article 345.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

En foi de quoi, j'ai signé la présente attestation à Sainte-Agathe-des-Monts ce 21 août 2024


Stéphanie Allard, greffière